



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa
Date	Dimanche 20 avril 2025	Heure de départ 18 h 30
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 10 °C)	Vent 24 km/h (Nord-Ouest)
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)	
Nombre de courses	10	Courses de qualification Ø
		Inscriptions totales 71/75
Total des paris mutuels	\$ 374,436	
Vétérinaire contacté	Dr L. Attack Berthiaume	Réunion de paddock
		Réunion d'entretien des pistes

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Rourke, Katelynn	Fines, Tyler (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- L'entraîneuse, Mandy Archer, a conclu une entente à l'amiable concernant le résultat positif à la méthylprednisolone (Classe IV) prélevée d'"ARSON SEELSTER" (2XP67) dans la Course 2, disputée le 23 mars 2025, en vertu de laquelle Mme Archer admet avoir enfreint les règles 9.09(b), 26.02.01, 26.02.02 et 26.02.03(c) de la CAJO.

Elle s'est vu imposer une suspension complète de trois (3) jours (du 21 au 23 avril inclusivement), une sanction pécuniaire de \$ 500, et a accepté de renoncer à son droit d'appel auprès de la CACC concernant cette infraction et devra réussir le programme de sensibilisation à l'utilisation des médicaments équins de la CAJO avant d'être réintégrée.

Disposition #3100395

- Les transferts entre entraîneurs ont été approuvés pour les chevaux "BIG CHEDDAR" (3TM24), "DA ALEXANDER" (7XN94), "SATURDAY" (5WN96) et "SPEAKER NANCY" (2TM45) qui passent de Mandy Archer à Jeffrey Taylor.

Courses :

- Stephane Brosseau a été autorisé à se retirer d'une course.

1. **Enquête** au sujet du #3, "ARSON SEELSTER", (Guy Gagnon), avant et après le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille. Alors qu'il était en bris d'allure avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille, le #3 a provoqué des obstructions aux #1, "DA CINNAMONCRUNCH", (Ryan Guy), #2, "BAD APPLE", (Pascal Berube), #4, "SCANDIA HANNIBAL", (Robert Shepherd), et #5, "SUNDANCE LEYO", (Marie-Claude Auger), et ensuite après le poteau du $\frac{3}{4}$ de mille au #6, "HELLAS ROCKET", (Sebastien Turenne).

Le #3 a terminé la course en 6^e position et a été placé en 5^e position pour avoir provoqué des obstructions alors qu'il était en bris d'allure (Règle 22.19 de la CAJO).

Rien d'autre à signaler.

2. Défaillance du chronomètre.

Les fractions de la course sont : 29³ 58⁴ 129⁴ 159³.

Rien d'autre à signaler.

3. Rien à signaler.

4. Le conducteur du #3, "SHOTGUN JERRY", (Stephane Pouliot) prendra part à l'examen de sa stimulation appliquée dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

5. Rien à signaler.

6. **Enquête** au sujet du #6, "ALWAYSYOURWAY", (Clarke Steacy), arrivé en 5^e position, au sujet d'une possible sortie de piste dans le dernier virage.

Le #6 a bien touché le dernier pylône au début du dernier droit sans toutefois quitter la piste.

Aucune infraction n'a été commise et l'ordre d'arrivée n'a pas été modifié.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/XC9dxlw68>

Le conducteur du #4, "UBER HANOVER", (Yves Corbin), a été instruit et averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

7. Le #4, "FULL HORSE", (Ryan Guy), a subi un bris d'équipement (fer) au poteau de ½ mille.
Il a terminé la course avec de l'équipement brisé.
Rien d'autre à signaler.
8. **Enquête** au sujet du #4, "BETTORHODLONTIGHT", (Marie-Claude Auger), qui a terminé la course en 4^e position, concernant les règles sur le bris allure avant le poteau de ¼ de mille.
Après avoir discuté avec le conducteur du #8, "BIG PETES STYLE", (Ryan Guy), (qui a déclaré avoir été dérangé par le #4), arrivé en 8^e position, et après avoir examiné la vidéo de la course, il a été déterminé que le #4 avait effectivement provoqué une obstruction au #8 alors lors de la perte de foulée.
Le #4 a terminé la course en 4^e position et a été placé en 8^e position (Règle 22.09 de la CAJO).
Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/XoPWEGmvilK>
9. Rien à signaler.
10. Rien à signaler.

Réclamations :

Aucune